# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◆ ◆ ◆

## CONSEIL MUNICIPAL
## SÉANCE DU JEUDI 22 AOÛT 2024 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux août, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire.
Le 1er Adjoint ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

| | |
|---|---|
| **PRÉSENTS** | Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, STEMER et VALENTI<br>MM. BAË, BARBA, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC |
| **PROCURATIONS** | Mme GOSSELIN a donné procuration à M. BAË<br>Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC<br>Mme SIMÉON a donné procuration à M. SÉVERAC<br>Mme VITET a donné procuration à Mme LE PRIOL<br>Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE<br>M. BATAILLE a donné procuration à M. GAUTHIER<br>M. BONNET a donné procuration à M. PILET<br>M. BRIANTAIS a donné procuration à M. RIVIER<br>M. LOUZON a donné procuration à M. CANILLO |
| **ABSENT(E)S** | / |
| **PRÉSIDENT** | M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire |
| **SECRÉTAIRE** | M. FÉDOU Franck |
| **ORDRE DU JOUR** | 1 - Désignation du Secrétaire de Séance<br>2 - Approbation du procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 16 mai, 13 juin et 4 juillet 2024<br>3 - Marché de travaux – rénovation du système CVC des bâtiments du Trépadé (médiathèque et salle du Trépadé)<br>4 - Mise en place d'une tarification pour la salle du pigeonnier de Cantelauze<br>5 - Participation au 106ème congrès des Maires 2024 – mandat spécial donné à Mme la Maire<br>6 - Création de postes<br>7 - Travaux du SDEHG – mise en place d'une crosse + lanterne au 592 route de Lamasquère<br>8 - Travaux du SDEHG – rénovation de l'éclairage public du chemin Bénech<br>9 - Travaux du SDEHG – rénovation de 962 points lumineux dans le cadre du programme de rénovation d'éclairage public dit "++"<br>10 - SDEHG – mise à disposition du rapport d'activité de 2023<br>11 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L2122-22 du CGCT<br>12 - Questions orales posées par les divers groupes<br>13 - Informations diverses |

| **Convocation :** | **Nombre de membres :** |
|---|---|
| **date** : 13 août 2024 | **du Conseil Municipal** : 33 |
| **envoi** : 14 août 2024 | **en exercice** : 33 |
| **affichage** : 14 août 2024 | **présents** : 24 |
| | **votants** : 33 |

**Le 1er Adjoint** : un certain nombre d'entre vous sont excusés. Je remercie tous les présents d'être présents, justement, à une date qui est un peu inhabituelle.
Pour ceux qui ne sont pas partis en vacances "bonnes vacances" ; pour ceux qui en reviennent, j'espère que vous en avez bien profité.
Une retransmission audio en direct de la séance du Conseil Municipal est disponible sur la chaîne YOUTUBE de la Mairie, comme vous le savez.

## 1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Le 1er Adjoint** : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir". Qui se propose ? M. FÉDOU ?
**M. Mailhé**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : M. FÉDOU.

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal de désigner M. FÉDOU Franck, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" en qualité de secrétaire de séance.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 16 MAI, 13 JUIN ET 4 JUILLET 2024

**Le 1er Adjoint** : nous avons profité de ces quelques jours de vacances pour mettre à jour les procès-verbaux. Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal du 16 mai ?
**M. Pilet**, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : page 23, sur l'intervention de Mme MARNAC, il est mentionné sur les diplômes un diplôme intitulé "BUT". Je pense que c'est une erreur, ce doit être "D.U.T.".
**Le 1er Adjoint** : ce doit être "D.U.T.", oui.
*Des Élu(e)s s'expriment hors micro.*
**Le 1er Adjoint** : "BUT", ça existe aussi.
**M. Pilet** : c'est "B.U.T." ? ... Parfait.
**Mme Marnac**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : maintenant, c'est "Brevet Universitaire de Technologie". C'est en 3 ans. Le D.U.T. était en 2 ans.
**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a d'autres remarques ?
**M. Pilet** : j'en profite, ça va être une remarque sur les trois procès-verbaux. Sur chaque séance, il avait été dit que des documents seraient fournis aux uns et aux autres. Mais, à notre connaissance, aucun document n'a été fourni. Donc, nous aimerions bien que les engagements qui ont été pris et mentionnés par écrit soient respectés. Le seul retour que nous avons pu avoir, c'est sur la demande par rapport aux rémunérations et aux primes, pour lesquelles visiblement on ne peut pas nous communiquer les informations. Mais peut-être que la demande a été mal comprise : ce n'était pas de connaître les primes que touchaient chaque agent, mais c'était d'avoir une évaluation globale pour comprendre les différences entre l'ancien régime et le nouveau, notamment financièrement. Donc, si le document qui doit être possible, puisque là c'est uniquement financier, c'est d'avoir ces éléments-là, entre l'ancienne mouture et la nouvelle mouture des régimes indemnitaires, sans rentrer dans le détail par agent, je crois que ce n'est pas ce qui était demandé.
**Le 1er Adjoint** : concernant les documents demandés, ils n'ont effectivement pas trait au procès-verbal du 16 mai, c'était plutôt à celui du 4 juillet. En préparant ce Conseil, nous avons notamment repris un certain nombre de demandes qui avaient été faites et qui tardaient. Des documents ont été envoyés concernant les demandes de M. LORRAIN, réitérées à plusieurs reprises. Il y a eu aussi l'envoi d'un document portant sur le choix des trois cabinets d'architectes qui travaillent sur Bidot. De toute manière, nous allons reprendre de manière systématique l'ensemble des procès-verbaux pour justement s'assurer que les demandes soient bien satisfaites et le plus rapidement possible. S'agissant du RIFSEEP, le document envoyé est effectivement une reprise, par catégorie, des gains pour les agents. La règlementation nous interdit de comparer poste à poste, ou même catégorie de postes à catégorie de postes, compte-tenu du détail dans lequel va la nouvelle délibération, qui permettait de reconnaître quasiment chacun des agents dont il était question, ce qui n'est pas possible. Donc, il faudra peut-être travailler de manière à la rendre plus globale. Après, il sera effectivement possible de déterminer la somme globale sur l'année lors de la commission des finances, au travers du Compte Administratif.
S'il reste encore des documents que nous n'avons pas envoyés à qui de droit, nous sommes dessus avec la Directrice Générale des Services, nous épluchons les demandes qui n'ont pas encore été satisfaites.
**M. Pilet** : juste une précision. Quand une demande est formulée par un Élu, la réponse au document est envoyée à tous les Élus ?
**Le 1er Adjoint** : pas forcément. Parfois, elle n'est envoyée qu'à l'Élu qui a posé la question, qui a manifesté cet intérêt particulier.
**M. Pilet** : donc, quand il y a une demande d'un Élu particulier, si nous sommes intéressés pour avoir la réponse, il faut que nous le signifions ? ... D'accord.
**M. Mailhé** : puisque nous sommes sur les trois Conseils, j'allais justement parler de la réponse que nous avons eue aujourd'hui concernant le RIFSEEP, sachant que nous avons voté un RIFSEEP poste à poste et grade à grade. Quand nous le votons, c'est poste à poste et grade à grade, donc nous savons très bien qui

correspond à ce poste et à ce grade. Quand on marque "catégorie B", je ne sais plus quel service, il faudrait le reprendre, c'est réellement poste à poste et grade à grade, donc nous savons très bien. Et là, nous pouvons le voter en sachant très bien et après on ne peut pas. Cela ne me dérange pas. Donc moi, je l'ai reçu et j'ai répondu au message. Mais, pour éviter toute polémique, je n'ai pas mis tout le Conseil Municipal en copie parce que je ne jugeais pas de revenir là-dessus, j'ai donné mon avis, que ce soit à Mme la Directrice des Ressources Humaines, Mme la Directrice Générale des Services, M. SÉVERAC et Mme SIMÉON. C'est-à-dire, je vais le dire, que Mme la Directrice des Ressources Humaines nous a rappelé ce que nous savons tous, à savoir qu'à titre individuel, nous n'avons pas à demander quelque chose des services administratifs. Il faut que cela s'applique à tout le monde, même qu'il n'ait pas la délégation du Maire.
Donc voilà, j'ai répondu sur ce ton, et nous prenons acte, nous n'aurons pas la comparaison des deux RIFSEEP, nous pouvons peut-être retrouver le dernier, nous ferons nous-mêmes la comparaison. C'était la première chose.
La deuxième chose : suite à l'article paru dans la Dépêche concernant les électeurs du Banayre, pour lequel nous avions tous, les 33 Élus et le public, été outrés, nous nous étions mis d'accord que les Élus avaient un droit de réponse concernant cet article et concernant le journaliste qui avait écrit cet article. Mme SIMÉON était totalement d'accord, le jour du Conseil, comme elle était d'accord pour nous faire passer le RIFSEEP soit dit en passant, pour que nous réécrivions, au moins les Présidents de groupes. Ce n'est même pas un droit de réponse, c'est un texte à faire passer à la Dépêche expliquant notre position sur les électeurs du Banayre et demandant à ne pas stigmatiser une catégorie d'électeurs. Déjà, dire "stigmatiser" c'est compliqué parce que ce sont des électeurs qui ont choisi un candidat sur notre territoire. Donc voilà, Mme SIMÉON ne nous a pas contactés pour l'écrire, elle ne l'a pas fait. Je pense qu'au bout de 2 mois, maintenant c'est un peu trop tard. Le problème, c'est que ce n'est pas la première fois que nous faisons cela. Il faut bien que nous servions à quelque chose, nous les Oppositions, en écrivant des textes comme ça, qui montreraient une unité au sein du Conseil Municipal et qui feraient quelque chose de bien au niveau des Fonsorbais. C'est la deuxième fois en un mois puisque nous devions écrire une motion commune concernant le résultat des élections législatives, et nous avons attendu le coup de fil aussi.
Donc voilà. Je voulais faire remarquer que quand on dit quelque chose en Conseil Municipal, si on le dit, on le fait. Sinon, cela ne sert à rien ; le Conseil Municipal est enregistré, tout le monde le voit, il y a la chaine YouTube, tu l'as déjà répété. Donc, si on le dit, on le fait.
**Le 1er Adjoint** : j'ai pris note de cela, mais ce n'est pas la même chose que les documents que vous auriez demandés et qui n'ont pas été distribués. Dont acte.
Sur le procès-verbal du 16 mai, y a-t-il des remarques particulières ? *Aucune remarque particulière n'est soulevée.*

Le 1er Adjoint procède au vote du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstentions :** | 0 |
| | **Refus de vote :** | 0 |
| | **Ne participent pas au vote :** | 0 |
| | **Absents au CM du 16/05/24** | 0 |

**Le 1er Adjoint** : avez-vous des remarques particulières sur le procès-verbal du 13 juin ?
**M. Pilet** : nous étions absents à ce Conseil Municipal.
**Le 1er Adjoint** : donc 3 abstentions ?
**M. Pilet** : oui.

Le 1er Adjoint procède au vote du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 29 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstentions :** | 3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*) |
| | **Refus de vote :** | 0 |
| | **Ne participent pas au vote :** | 0 |
| | **Absents au CM du 13/06/24** | 1 (*Mme Le Priol*) |

**Le 1er Adjoint** : avez-vous des remarques particulières sur le procès-verbal du 4 juillet ? *Aucune remarque particulière n'est soulevée.*

Le 1er Adjoint procède au vote du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 32 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstentions : | 0 |
| | Refus de vote : | 0 |
| | Ne participent pas au vote : | 0 |
| | Absents au CM du 04/07/24 | 1 (*Mme Valenti*) |

## 3 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION DU SYSTÈME CVC DES BÂTIMENTS DU TRÉPADÉ (MÉDIATHÈQUE ET SALLE DU TRÉPADÉ) *(délibération n° 2024-086)*

**Le 1er Adjoint** : nous avons invité le Directeur de projets pour le cas où vous auriez des questions particulières concernant ces travaux-là.

**M. Rivier**, Adjoint délégué aux finances : ce dossier a été analysé par la commission d'appel d'offres du 8 juillet 2024.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 21 mai 2024 en vue de l'attribution du marché de travaux pour la rénovation du système CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation) de la médiathèque et de la salle du Trépadé.

La date limite de remise des offres était le 11 juin 2024, à 12h00 ; 3 plis ont été déposés, tous étaient dans les délais.

Les offres ont été analysées par M. Julian Pascual, représentant la société Cyrius Ingénierie, maître d'œuvre.

L'estimation du maître d'œuvre au stade de la mission PRO/DCE était de 445 490,60 € HT.

Le montant des offres initiales était le suivant :

| ENTREPRISES | MONTANTS HT |
|---|---|
| SYSTHERMIC | 436 785,09 € |
| NOY Energies | 456 484,94 € |
| BSB Génie climatique | 464 522,20 € |

Après une première analyse, les trois candidats ont été interrogés par le maître d'œuvre sur certains points de leurs devis et mémoires techniques.

Suite aux négociations et mises au point, le nouveau montant des offres et le classement des entreprises est le suivant :

| ENTREPRISES | MONTANTS HT | NOTE PRIX | NOTE VALEUR TECHNIQUE | TOTAL | CLASSEMENT |
|---|---|---|---|---|---|
| BSB Génie Climatique | 432 926,10 € | 60.00 | 32.00 | 92.00 | 1 |
| SYSTHERMIC | 439 010,69 € | 59.17 | 32.00 | 91.17 | 2 |
| NOY Energies | 454 751,97 € | 57.12 | 32.00 | 89.12 | 3 |

Aussi, il vous est proposé d'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation du système CVC de la médiathèque et de la salle du Trépadé à l'entreprise BSB Génie Climatique pour un montant de 432 926,10 € HT.

Le rapport de l'analyse des offres et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.

**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions concernant ce dossier ? que nous avons besoin de conclure rapidement si nous voulons pouvoir chauffer cet hiver.

**M. Mailhé** : deux points : peut-être que je me trompe, mais, de mémoire, nous montions chaque marché, 40 %, 60 %, et non pas 60 %, 40 % ; 40 % le prix, 60 % la valeur technique. Et là, nous avons inversé, j'ai l'impression. Nous faisons 60 % le prix et 40 % la valeur technique. Est-ce qu'il y a une raison à cela ?

**Le 1er Adjoint** : cela dépend des marchés. Cela n'a pas toujours été fixe ...

**M. Mailhé** : ... oui, mais pour les marchés de travaux nous faisions 40 et 60 ...

***Le 1er Adjoint et M. Mailhé** s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*

**Le Directeur de projets** : cela a été une proposition du maître d'œuvre en fait. Donc, nous avons suivi sa proposition.

**M. Mailhé** : il n'a pas expliqué le choix d'inverser les notations et de donner plus ...

**Le 1er Adjoint** : ... cela n'aurait rien changé puisqu'ils avaient tous la même note ...
**M. Mailhé** : ... je suis d'accord. Mais c'est une question technique, c'est juste pour savoir.
**Le 1er Adjoint** : quand le marché a été lancé, il a été lancé ainsi, effectivement.
**M. Mailhé** : l'autre point : nous sommes remontés aux subventions de l'État, sur le Fonds Vert. Le Fonds Vert est soumis à un gain, je ne sais pas si c'est 30 %. Est-ce que les études nous certifient ce gain ?
**Le Directeur de projets** : oui.
**Le 1er Adjoint** : nous avons eu ce débat au mois de mars, quand nous avons parlé des demandes de subventions. Le gain a été calculé sur la base de l'ensemble médiathèque/salle du Trépadé, qui correspondent à cette chaufferie, pas sur tout le site du Trépadé. Le gain énergétique estimé était de 72 %, et la réduction de gaz à effet de serre était estimée à 83 %. Donc, nous rentrions dans les critères du Fonds Vert pour cette estimation.
**M. Mailhé** : ce qui certifie qu'on nous attribuera bien ce Fonds Vert ? Parce qu'en regardant, il correspond à 250 000 €, soit à peu près la moitié des travaux. Donc, nous nous engageons là-dessus, mais il faut être sûrs de l'avoir.
**Le 1er Adjoint** : à l'heure actuelle, les demandes sont parties après le Conseil Municipal du 21 mars. Nous n'avons pas les réponses, ni de l'État, ni de la Région.
**Le Directeur de projets** : en fait, les dossiers ont été déposés. A partir du moment où les dossiers ont été déposés et acceptés, cela veut dire qu'ils sont recevables. Nous ne maîtrisons plus rien, nous attendons de savoir si cela va être accordé.
**M. Mailhé** : d'accord, merci.
**Le 1er Adjoint** : d'autres questions ?
**M. Lorrain**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : si par cas ce Fonds Vert n'était pas accepté, est-ce que nous avons les moyens de financer ce chantier ?
**Le 1er Adjoint** : il faudra.
**M. Lorrain** : oui, mais comment ?
**Le 1er Adjoint** : quoi "comment" ?
**M. Lorrain** : nous avons déposé le dossier pour 432 000 € en espérant avoir la moitié en aides. L'autre moitié, est-ce que nous pouvons la financer si nous n'avons pas le Fonds Vert ?
**Le 1er Adjoint** : si nous n'avons pas le Fonds Vert, il faudra le financier sur les fonds propres de la commune. C'est clair.
**M. Pilet** : je veux redire ce que nous avons déjà dit, mais nous voulons insister. Cela aurait déjà dû être fait dès le départ, dès la rénovation de la salle du Trépadé. Nous ne pouvons que le regretter.
Par contre, que nous puissions donner en préconisations d'aller au-delà des objectifs assignés avec les marges qui sont déjà, nous pouvons nous en réjouir. Mais aller plus avant pour atteindre au moins des bâtiments à énergie positive, au moins passive. Je pense que ce sont des préconisations qui sont aussi nationales, que nous y avons tous intérêt. Je ne vais pas développer, mais j'espère qu'autour de ce Conseil tout le monde partage les enjeux ; il ne faut pas se contenter d'un minimum pour avoir une subvention, mais de plus pour protéger le devenir de nos enfants et de nos concitoyens. Donc, nous espérons, parce que tout n'est pas encore calé, que les consignes seront claires pour faire un effort supplémentaire en matière d'objectifs sur les gains attendus.
**Le 1er Adjoint** : un gain énergétique de 72 %, ce n'est pas rien non plus.
**M. Pilet** : nous sommes d'accord. Nous pouvons partir là-dessus : si les travaux avaient été faits dès le début de la rénovation de la salle du Trépadé, nous pouvons imaginer tout ce qui aurait été économisé. Il n'empêche que c'est notre devoir d'essayer de répondre, déjà, à ce que sont les indications et orientations nationales que les collectivités doivent tout faire pour arriver à avoir des bâtiments à énergies au moins passives, et que là c'est l'occasion. Donc, donnons-nous les possibilités au moins d'étudier de voir si c'est possible. Je crois que les enjeux environnementaux sont aujourd'hui tels que nous ne pouvons plus nous permettre de se dire "on verra plus tard" ou "c'est déjà pas mal 72 %" ; oui, sur une salle qui n'était pas isolée. Mais il faut plus maintenant, il faut beaucoup plus, il faut que nous soyons exigeants.
**Le 1er Adjoint** : j'ajoute que sur ce bâtiment-là, s'ajoute l'effort qui a été fait avec les panneaux solaires et la production d'électricité, qui fait aussi qu'il y a un gain énergétique de ce côté-là. Mais il est vrai que ...
**M. Pilet** : ... c'est très bien ...
**Le 1er Adjoint** : ... nous pouvons toujours faire plus.
**M. Pilet** : il faut.
**Le 1er Adjoint** : sauf que nous avons des moyens limités.
**M. Pilet** : je pense que pour parler de cela, il faut avoir les chiffres, il faut savoir si nous faisons un effort dans l'équipement pour atteindre un bâtiment à énergie au moins passive, combien ça coûte. Puis nous parlons, nous voyons si nous pouvons ou si nous ne pouvons pas, nous verrons s'il y a des subventions ou

pas. Mais il faut arrêter de parler, excusez-moi, "en l'air" sur "ça coûte cher, mais nous ne savons pas combien c'est". Pour faire des choix, il faut avoir des éléments précis. Nous n'avons jamais les éléments précis, nous allons le revoir sur d'autres sujets.

**Le 1er Adjoint** : je ne connais pas les éléments précis, mais lors de la commission des travaux qui a travaillé sur la question, diverses solutions ont été étudiées, le Directeur de projets peut le dire : pour la géothermie, effectivement, le coût est bien plus élevé, je n'ai plus le chiffre en tête, en plus de la nécessité qu'il aurait fallu de refaire tout le parking du Trépadé pour pouvoir faire les trous pour équiper en géothermie. Cela a été regardé. Je ne sais pas si la question a été présentée lors de la commission des travaux lorsqu'elle en a discuté début mars, en tout cas, nous avons le chiffrage de ce que cela aurait coûté. Et il n'est pas sûr que nous ayons eu un meilleur rendement en terme de gain ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi, je n'ai pas bien compris. Quel chiffrage a été fait ?

**Le 1er Adjoint** : sur d'autres solutions que celle de la PAC (Pompe A Chaleur). Nous avons regardé les appareils de géothermie.

**M. Pilet** : cela ne me parle pas qu'il y ait eu d'autres études. C'est vrai que je n'ai pas encore eu de vacances, je suis fatigué, mais cela ne me parle pas qu'il y ait eu des études que nous ayons pu regarder et comparer. Si les études sont faites, tant mieux ; on nous les donne, nous voyons que c'est plus cher, et puis nous n'en parlons plus. Mais, autant nous les donner, cela m'aurait évité la question.

**Le Directeur de projets** : oui, nous avons les études, elles ont été faites en avance de phase évidemment. Nous avons lancé un marché à procédure adaptée pour les études en avril 2023. Quelques temps plus tard, j'ai les dates exactes, nous avons reçu un rapport qui faisait état d'une solution par géothermie, sur plusieurs bâtiments au Trépadé ; c'est pour cela que nous parlons de CVC Trépadé. Nous nous sommes limités à la médiathèque et à la salle du Trépadé, mais au départ l'étude portait aussi sur la Maison de la Culture. M. BONNET était à la commission, il a les éléments, il le savait ...

**Le 1er Adjoint** : ... nous vous l'enverrons ...

**Le Directeur de projets** : ... la géothermie a été étudiée, mais n'a pas été retenue.

**M. Pilet** : la géothermie, je vois à quoi vous faites référence, avait été étudiée de manière globale pour le bassin du Trépadé. Là, nous parlons de la rénovation du chauffage de la médiathèque et de la salle du Trépadé. La question est d'arriver à avoir un bâtiment à énergie positive. Tant qu'à faire les choses, autant arriver à avoir un bâtiment à énergie positive ou passive. Je ne suis pas sûr que cela soit étudié.

**Le 1er Adjoint** : nous vous ferons passer l'étude sur la géothermie qui avait été envisagée. Là, nous sommes sur un marché qu'il faut que nous passions maintenant parce que les travaux de changement des chaudières doivent avoir lieu cet automne pour la période de chauffe qui vient. La PAC ne sera installée qu'au printemps pour la période de chauffe de l'année prochaine, compte-tenu des délais que nous avons pour la fourniture du matériel, qui est de 16 semaines au bas mot, que nous n'aurons donc pas avant l'hiver.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce sujet, nous le mettons aux voix.

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux relatif à la rénovation du système CVC des bâtiments du Trépadé à l'entreprise BSB Génie Climatique pour un montant total de 432 926,10 € HT.

| | | |
|---|---|---|
| **VOTE** | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |

**Le 1er Adjoint** : M. B., nous vous remercions de votre aide.

## 4 – MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA SALLE DU PIGEONNIER DE CANTELAUZE *(délibération n° 2024-087)*

**M. Rivier** : ce dossier a été soumis à la commission des finances du 12 août 2024.

Le Pigeonnier de Cantelauze est composé d'une grande salle équipée de tables et chaises, de toilettes, d'une cuisine avec un évier, et de deux petites salles d'activités accessibles uniquement au service jeunesse et aux services.

Le Pigeonnier est adapté pour :

- des réunions de travail en journée 9h00/12h00 et 14h30/18h00 (hors temps CLAS).
  Cela peut intéresser des services internes.
- des réunions associatives, réunions professionnelles internes ou Assemblées Générales en soirée
- des réceptions/banquets de 30 à 35 personnes maxi (la capacité totale est de 60 personnes, mais les 2 salles annexes sont inaccessibles)

Aussi, il vous est proposé d'instaurer une tarification pour la salle d'activités, en tenant compte des particularités d'occupation, à savoir :

- Vacances scolaires (inclus les week-end collés) : utilisation par le club préados
- Les lundis et jeudis de 16h00 à 18h00 par le CLAS (en période scolaire)
- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 12h00 à 14h15 par le Centre de Loisirs en période scolaire
- Les mercredis de 13h30 à 15h30 par les CAJ et CLAS

Le tableau de la tarification proposée, à compter du 2 septembre, était jointe à la convocation. Je ne vais pas le lire.
Cette nouvelle tarification est basée sur celle existante pour la salle du Banayre, tout en l'adaptant aux particularités de la salle du Pigeonnier.
Les modalités de prêt sont basées sur celles existantes pour les autres salles.
Le projet de délibération était annexé à la convocation.
**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a des remarques, des questions sur cette proposition ?
**M. Mailhé** : qu'est-ce que vous entendez par associations "subventionnées" ? Parce qu'il y a celles qui touchent les subventions de la commune lorsque nous votons le budget. Mais il y a des associations qui ne sont pas subventionnées mais que nous considérons ...
**Le 1er Adjoint** : ... elles sont aidées de manière indirecte ...
**M. Mailhé** : ... aidées par le prêt de locaux ou de matériel. Est-ce qu'elles rentrent dans ce cadre ?
**M. Rivier** : où est-ce que tu vois "subventionnées" ? Dans le tableau ?
**La Directrice Générale des Services** : c'est dans les modalités ...
**M. Pilet** : ... dans les modalités, nous l'avions déjà évoqué lors de la commission ...
**La Directrice Générale des Services** : ... c'est le point 6 des modalités.
**Le 1er Adjoint** : c'est déjà écrit pour toutes les autres salles associatives, que nous prêtions ou que nous louions.
**M. Rivier** : il faudra changer "subventionnées".
**La Directrice Générale des Services** : oui, "subventions directes et indirectes".
**M. Rivier** : oui.
**Le 1er Adjoint** : en fait, c'est la pratique ... "aidées directement ou indirectement".
**M. Mailhé** : un exemple, c'est Aurélie, qui est à la FCPE, qui nous le fait remarquer : la FCPE n'est pas subventionnée. Est-ce qu'elle pourra louer ? Ou est-ce qu'elle aura droit d'accès à cette salle ?
**Le 1er Adjoint** : ce sera un prêt gratuit.
**M. Mailhé** : ce sera un prêt gratuit ...
**Le 1er Adjoint** : ... oui ...
**M. Mailhé** : ... mais elle n'est pas subventionnée.
**M. Rivier** : si elle est dans l'annuaire des associations ...
**Le 1er Adjoint** : ... elle est répertoriée, donc elle a une aide indirecte avec la salle, donc elle fait partie des prêts gratuits.
**M. Pilet** : par rapport à ces prêts de salles gratuits, est-ce que ce ne serait pas mieux de le tourner dans l'autre sens, de dire ce qui est exclu ? Comme ça, cela évitera tous les quiproquos. Si des associations Fonsorbaises doivent être exclues, en donner les raisons, cela évite ainsi toutes ces questions.
**M. Rivier** : je ne vois pas laquelle pourrait être exclue.
**M. Mailhé** : non, ce que nous voulons dire en fait, ne jouons pas sur les mots parce ce sont des points qui sont envoyés après en Préfecture. Si la FCPE demande un prêt de salle gratuit, vous êtes en droit de dire "non, vous n'êtes pas subventionnés", puisque c'est juste le mot qui est utilisé ...
**Le 1er Adjoint** : ... nous allons modifier le mot "subventionnées" ...
**M. Mailhé** : ... il faudra le modifier sur celui-là, mais il faudra le modifier aussi sur ...
**Le 1er Adjoint** : ... sur la délibération ...
**M. Mailhé** : ... et sur toutes les conventions ou sur tous les règlements de tarifications de toutes les salles.
**M. Rivier** : Jean-Philippe BAË me dit que la FCPE a une salle mise à disposition. Donc, quelque part, elle est subventionnée indirectement.
**M. Mailhé** : oui, mais vis-à-vis de l'État, ce n'est pas comme ça.
**Le 1er Adjoint** : c'est pour cela que le mot "subvention" porte à confusion ...
**M. Mailhé** : ..."subventionnées", c'est-à-dire qu'elles touchent de l'argent de la commune ...
**M. Rivier** : ... elles en touchent indirectement.
**M. Mailhé** : oui, je suis d'accord avec toi, Pascal. Mais, une subvention est une aide "financière".
La dernière question est : est-ce que nous avons des associations qui ne sont pas subventionnées de quelle que manière que ce soit, mais qui sont domiciliées à Fonsorbes ? Et qu'est-ce que nous faisons de ces associations ?

**M. Pilet** : il y en a. Je pense à la Plongée n'est pas subventionnée ... je pense que c'est important de le dire ...
**Mme Stemer**, Conseillère déléguée aux structures culturelles : ... la Plongée a accès à une salle pour ses stockages, à la salle du Banayre. Donc, il y a des aides directes et indirectes, mais c'est subventionné par la commune dans tous les cas, qu'elles soient directes financières avec de l'argent que nous leur versons ou avec des salles que nous leur attribuons à titre gracieux. Mais cela a un coût quand même pour la commune. La Plongée en fait partie.
**Le 1er Adjoint** : nous n'allons pas utiliser le terme "subventions". Nous utiliserons le terme "aidées" ...
**M. Rivier** : ... non, "référencées", nous avons l'annuaire des associations ...
**Le 1er Adjoint** : ... ou "référencées" ...
**M. Rivier** : ... si elles sont référencées dans l'annuaire, elles rentrent dans ce cas.
**M. Mailhé** : Jean-Philippe, il y a bien des associations non aidées et domiciliées à Fonsorbes ?
**M. Baë**, Adjoint délégué au secteur "vie associative et vie de la cité" : je pense, il faut que je le regarde, il doit en exister. Des associations sont référencées, mais avec lesquelles je n'ai jamais interagi. Donc, il doit y en avoir, oui.
**Le 1er Adjoint** : y compris si elles ne sont pas référencées ...
**M. Baë** : ... elles sont référencées ; là nous ne parlons que d'associations référencées.
**Mme Marnac**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : donc, elles en bénéficieront.
**M. Baë** : oui.
**M. Pilet** : quelles associations n'en bénéficieraient pas ? Nous avions posé la même question ...
**M. Baë** : ... les associations qui ne seraient pas référencées.
**M. Pilet** : cela veut dire quoi du coup "pas référencées" ?
**M. Baë** : qui ne seraient pas dans l'annuaire des associations de la commune. N'importe qui peut monter sa propre association, ne pas interagir avec la Mairie, ne pas demander de subvention ; nous n'allons pas leur donner la gratuité des salles.
**Le 1er Adjoint** : de toute manière, il existe un règlement sur le référencement, vu au moment des clés de répartition. Ce règlement définit qui peut être référencé ou pas.
Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ?
**M. Pilet** : oui. Nous avions demandé à la commission, mais nous n'avons pas eu de réponse précise, la capacité de la salle parce qu'il est marqué "de 30 à 35". Mais, sur un règlement de sécurité, ce doit être précis, ce ne peut pas être "de 30 à 35". C'est 30 ou 35. J'avais compris que les renseignements devaient être recherchés pour avoir une information précise sur la capacité maximum de la salle pour les locations. Debout et assis, bien-sûr, parce que cela peut être différent.
**M. Rivier** : je me rappelle que nous avions répondu sur le "debout/assis". La Loi dit que c'est 60 personnes pour le bâtiment. Donc là, debout ou assis, ce n'est pas plus de 60 personnes. Nous ne mettrons pas deux fois plus de personnes parce qu'elles sont debout.
**M. Pilet** : c'est pour louer. Donc, il faut donner une information précise aux gens qui loueront ou prendront la salle. Il faut qu'ils sachent combien ils peuvent mettre de personnes. Ce ne peut pas être "de 30 à 35". C'est 30 ou 35.
**Le 1er Adjoint** : tout à fait. Là-dessus, nous allons prendre la référence donnée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) lors de la visite de la commission de sécurité. C'est écrit sur les panneaux à l'entrée de la salle. Je ne savais pas que la question avait été posée, nous n'avons pas regardé. Mais nous le ferons de manière à ce que ce soit effectivement précis. C'est un chiffre maximum.
**M. Pilet** : oui. Il faut que ce soit précis, si c'est différent "assis/debout", et il faut que ce soit affiché.
"En cas d'annulation, au maximum 6 mois avant la date retenue, les arrhes seront restituées". Je crois me souvenir qu'en commission nous avons dit que par rapport à la salle il n'y avait pas trop d'intérêt de le maintenir ...
**Le 1er Adjoint** : ... je pense que c'est le règlement que nous avons par rapport à toutes les salles ...
**M. Pilet** : ... oui, je pense que c'est pour la salle Bidot, les grandes salles, etc. Mais pour celle-là, c'est peut-être à revoir ...
**Le 1er Adjoint** : ... c'est le même règlement que celui pour la salle du Banayre, salle Duffaut ou autre. Peut-être que nous avons ces mêmes références sur chacune des salles. Il faudrait peut-être le revoir, oui.
**M. Pilet** : et pour le dépôt de garantie, être bien d'accord parce qu'il doit être versé avant la location, c'est le dépôt de garantie pour la réservation ?
**Le 1er Adjoint** : oui.
**M. Pilet** : ce n'est pas le dépôt de la caution par rapport aux dégradations, etc ? Ce sont les arrhes à verser au moment de la location ?
**M. Rivier** : non, vous avez les arrhes ...

**M. Pilet** : ... il nous a été dit que les dépôts de caution n'étaient plus encaissés, cela a résolu un problème pour lequel nous avions dit qu'il fallait en rediscuter. En le retravaillant pour préparer le Conseil, nous nous posions la question du dépôt de garantie, d'être bien d'accord que ce sont les arrhes pour la réservation.
**M. Rivier** : non, vous avez le versement d'arrhes pour la location ...
**M. Pilet** : ... comme c'est au-dessus ...
**M. Rivier** : ... le dépôt de garantie, c'est le chèque ... c'est la caution, oui.
**M. Pilet** : pas la location, d'accord. C'est bien cela ? Nous sommes bien d'accord ...
**M. Rivier** : ... oui. Le chèque déposé au moment de la location ...
**M. Pilet** : ... il ne sera pas encaissé ?
**M. Rivier** : non.
**M. Pilet** : d'accord. Merci.
**Le 1er Adjoint** : ces précisions apportées, il n'y a pas d'autres questions ? *Aucune autre question n'est posée.* Donc, je le mets aux voix.

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une tarification pour la salle du Pigeonnier.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |

**M. Pilet** : excusez-moi, je reviens sur ce point. Il a été clairement dit à la commission, et je crois que c'est bien de le redire, que la priorité de l'utilisation revient quand même aux services de la commune et au service jeunesse.
**Le 1er Adjoint** : absolument.
**M. Pilet** : dans tout le règlement, cela a bien été précisé. Nous y étions très attentifs et je crois que c'est bien de le redire.
**Le 1er Adjoint** : c'est écrit dans la délibération, ce sera écrit dans le règlement et dans les propositions qui pourront être faites à qui veulent louer. C'est clair.

## 5 – PARTICIPATION AU 106ème CONGRÈS DES MAIRES 2024 – MANDAT SPÉCIAL DONNÉ A MME LA MAIRE *(délibération n° 2024-088)*

**Le 1er Adjoint** : cela a été vu aussi en commission.
**M. Rivier** : oui, du 12 août.
Mme la Maire participera au 106ème congrès des Maires qui se déroulera du 19 au 22 novembre 2024.
Le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour, concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L2123-18 et R2123-22-1). Pour ce faire, le mandat spécial doit être conféré à l'Élu par une délibération du Conseil Municipal.
La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du Conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.
Aussi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Mme la Maire dans le cadre de sa participation au 106ème Congrès des Maires de 2024, ainsi que la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement à postériori des frais avancés (sur présentation de justificatifs). Ces frais concernent le transport, l'hébergement et la restauration.
A ce jour, Mme la Maire a avancé le forfait "avion + hôtel", conformément à la facture établie par l'agence "A propos Travel & Consulting", partenaire de l'AMF, à savoir :

- Forfait Avion + Hôtel Mercure : 1 305,00 €
- Participation de l'AMF 31 : 320,00 €

**Total payé : 985,00 €**

Le projet de délibération était annexé à la convocation.
**Le 1er Adjoint** : il a été rappelé que le remboursement des frais de repas était plafonné, comme pour les fonctionnaires, à 20 € par repas.
Avez-vous des questions ?

**M. Pilet** : pas de problème bien-sûr sur le remboursement des frais, et c'est très bien aussi de participer au congrès des Maires ; il n'y a pas de problème.
Nous avions juste une remarque à faire sur le mode de transport et sur la possibilité d'utiliser le train. Nous savons que la Présidente de Région fonctionne comme cela. Et chaque fois que c'est possible, penser aussi à la planète, surtout quand on défend le Train à Grande Vitesse ; utilisons le train. Voilà, c'était la petite remarque que nous voulions faire. Mais sur le principe, pas de souci.
**Le 1er Adjoint** : d'accord.
**M. Mailhé** : pour nous aussi, pas de souci sur le principe.
La question est : c'est la première fois qu'elle y va ? Parce que je n'ai pas le souvenir d'un ...
**Le 1er Adjoint** : ... la réponse est oui.
**M. Mailhé** : ... je n'en avais pas souvenir. Et il y a une raison particulière ?
**Le 1er Adjoint** : non, je ne pense pas qu'il y ait une raison particulière. Sauf que cette année est un peu particulière et que le congrès des Maires est aussi un moment où l'on discute un peu de la situation politique générale, en plus de celle des collectivités locales. Mais l'intérêt est surtout les échanges qu'il peut y avoir entre les différents Maires, avec les autres collectivités, parce qu'il n'y a pas que les Maires. C'est un moment, je pense, intéressant et de formation aussi. A titre personnel, je pense aussi qu'il est dommage que ce soit la première fois. Nous devrions insister beaucoup plus souvent, pour notamment nouer des liens avec les autres Élus ayant des problématiques proches des nôtres. Peut-être que par le passé elle n'a pas trouvé le temps ou la motivation suffisante, je ne sais pas.
**M. Mailhé** : sur les réseaux, nous sommes totalement d'accord, il faut y participer. Mais, cela nous étonnait, je n'avais pas souvenir de l'avoir déjà voté. C'est la première fois et nous ne comprenions pas pourquoi cette fois-ci.
**M. Pilet** : nous trouvons que c'est très bien d'y aller, et c'est dommage que cela ne se soit pas fait avant. C'est surtout pour faire du réseau, mais aussi recueillir des initiatives que font les autres communes, pour arriver à voir que l'initiative, être innovant, il y a partout sur le territoire français des communes, même avec des faibles moyens, qui font des choses super. Et en relisant les comptes-rendus pour ce Conseil, nous voyons souvent que nous parlons négativement sur les autres communes qu'il y a autour, j'ai en tête les propos sur l'entretien de commune de Tournefeuille. Nous parlions de l'éclairage, de tout ce qui peut être fait, regardons ce que font les autres communes, celles qui y arrivent, c'est possible. Donc, j'espère qu'elle nous reviendra avec plein de choses positives et des projets positifs qui montrent que c'est possible.
**Le 1er Adjoint** : c'est sûr. A propos de la remarque sur le train, je ne suis pas sûr, mais je n'en sais rien, que l'agence "A propos Travel & Consulting", qui travaille avec l'AMF, ait proposé ce mode de déplacement. Il faudra que nous le vérifions. Si c'est le cas, dire à l'AMF qu'effectivement il y a d'autres moyens possibles depuis Toulouse. Cela ira mieux quand nous aurons la ligne TGV directe sur Toulouse. C'est sûr. Mais je note.
S'il n'y a pas d'autres commentaires, je le mets aux voix. Je ne vote pas pour Mme la Maire.

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'accorder ce mandat spécial à Mme la Maire, Françoise SIMÉON, qui participera au Congrès des Maires qui a lieu à Paris du 19 au 22 novembre 2024.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 32 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |
| | **Ne participe pas au vote :** | 1 (*Mme Siméon*) |

## 6 – CRÉATION DE POSTES (*délibérations n° 2024-089 et 2024-090*)

**Le 1er Adjoint** : nous vous proposons deux créations de postes :

Service Police Municipale

Afin d'assurer le remplacement d'un Policier Municipal qui a fait valoir ses droits à la retraite, il est nécessaire de créer un poste de Policier Municipal à compter du 1er novembre 2024, pouvant être occupé sur les grades suivants :

- Gardien-brigadier de Police Municipale à 35/35ème
- Brigadier-Chef Principal de Police Municipale 35/35ème

Nous n'avions qu'un seul de ces deux postes. C'est pour cela que nous créons le deuxième poste, cela ne change rien à l'organigramme. C'est le remplacement pour un départ à la retraite.

S'agissant de la Police Municipale, j'ajoute que, compte-tenu de la situation et de la demande d'un agent de quitter ses fonctions de Policier pour des raisons personnelles, ce dernier sera reclassé sur un autre poste. Nous vous proposerons, lors du prochain Conseil Municipal, après passage au Comité Social Territorial puisque cela aura un effet sur l'organigramme, la création d'un autre poste pour la Police Municipale.
Là, il s'agit de pouvoir lancer plus rapidement le remplacement de ce Policier qui est parti à la retraite.

Service Sécurité Bâtiments

Un agent a été inscrit, dans le cadre de la promotion interne, sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise. Aussi, afin de le nommer, il convient de créer le poste de chargé d'accessibilité et de prévention des ERP à compter du 1er novembre 2024, sur le grade suivant :

- Agent de maîtrise à 35/35ème

Ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels, parce que cela veut dire que la création du poste est publiée, et le jour où nous aurons à la remplacer, cette possibilité existera. Mais pour l'heure, il ne s'agit pas de recruter quelqu'un d'autre. Il s'agit de nommer la personne qui est donc sur la liste d'aptitude.

Ces questions ont été abordées lors de la commission du personnel du 19 août ; il n'y a pas eu de remarque négative sur les propositions, si ce n'est l'explication sur la Police Municipale, à savoir que nous aurons un autre poste au prochain Conseil.
**M. Mailhé** : sur la Police Municipale, est-ce que nous avons déjà un agent, ou des agents, sur ces grades-là, qui pourraient postuler ?
**Le 1er Adjoint** : qui pourraient postuler ? Des agents qui ne seraient pas de la filière Police Municipale ?
**M. Mailhé** : non, sur ces grades de Gardien-Brigadier ou Brigadier-Chef. Dans nos services, est-ce que nous avons des agents qui sont sur ces grades qui pourraient postuler ?
**Le 1er Adjoint** : ceux que nous avons sont déjà Brigadiers-Chefs. Ils sont déjà sur ces postes.
**M. Mailhé** : donc, ce poste pourra être ouvert en interne pour une promotion, pour une prise de responsabilité.
**Le 1er Adjoint** : ils ne seraient pas promus puisqu'ils le sont déjà. Il s'agit de recruter en externe un nouveau Policier Municipal qui viendrait renforcer l'équipe.
***Une Élue*** *s'exprime hors micro.*
**Le 1er Adjoint** : ce n'est pas pour être un Chef, c'est pour être Brigadier ou Gardien-Brigadier.
**M. Mailhé** : d'accord. La réponse a été donnée.
**Le 1er Adjoint** : nous reviendrons sur le Chef la fois d'après. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ?
**M. Mailhé** : il faut bien que nous soyons utiles et que nous posions des questions. J'en ai une autre, nous n'allons pas recommencer le débat sur la promotion interne, ce sera bien pour l'agent ou l'agente, nous ne savons pas, par contre nous voulions proposer que cet agent soit formé SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne) aussi parce que cela correspondrait parfaitement à la fonction, et je ne suis pas sûr que nous ayons beaucoup d'agents qui soient formés SSIAP et qui puissent avoir ce rôle-là.
**Le 1er Adjoint** : à l'heure actuelle, nous n'en avons plus.
**M. Mailhé** : ce serait bien que dans un sens nous mettions de la promotion interne, mais nous modifions la fiche de poste sous réserve d'être formé SSIAP pour que nous ayons au moins un agent SSIAP sur la commune.
**Le 1er Adjoint** : sauf que les fonctions ne sont pas vraiment les mêmes et ne correspondent pas vraiment. Après, sur les agents SSIAP, nous allons relancer l'appel à candidatures puisque nous formons ceux qui ont candidaté pour qu'ils puissent le devenir ...
**M. Mailhé** : ... je trouve que cela correspond quand même un peu "accessibilité et prévention des ..." ...
**Le 1er Adjoint** : ... oui, mais elle ne fait pas que ça, la fiche de poste ...
**Mme Marnac** : ... pardon, mais c'est d'autant plus vrai. Dans le cadre de la formation interne, c'est quand même intéressant que l'agent fasse des missions différentes de celles qu'il occupe actuellement, pour valider cette promotion interne. Donc, c'est d'autant plus vrai qu'il devrait y avoir des missions différentes de celles qu'il occupe actuellement.
**Le 1er Adjoint** : pas forcément le SSIAP.
**Mme Marnac** : c'était juste une proposition ...
**M. Mailhé** : ... nous faisons des propositions, il faut bien que nous servions à quelque chose.
**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres commentaires ?
**M. Pilet** : qu'est-ce qu'il en est du recrutement du Responsable de la Police Municipale, puisque là ce sont des agents ? Nous avons cru comprendre qu'il allait y avoir un Responsable, donc est-ce que c'est vraiment ...

**Le 1er Adjoint** : ... c'est pour le prochain Conseil Municipal. C'est ce que je disais.
**M. Pilet** : d'accord. Donc, il va y avoir un Responsable qui aura les mêmes missions ou d'autres missions, est-ce que nous pourrons quand même avoir des éléments sur cela ?
**Le 1er Adjoint** : vous aurez les éléments. La commission du personnel est prévue pour le 10 septembre je crois, le CST pour le 26 septembre et le Conseil Municipal pour le 10 octobre. Donc, dans ce cadre-là, nous y reviendrons largement en détail.
**M. Pilet** : d'accord. Merci.
**Le 1er Adjoint** : s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix.
**M. Lorrain** : nous embauchons un Policier Municipal pour un départ à la retraite. Nous allons lancer un appel à candidatures pour l'agente qui a demandé à changer de poste, et là nous allons embaucher après en plus un ...
**Le 1er Adjoint** : ... je n'ai pas dit ça.
**M. Lorrain** : si.
**Le 1er Adjoint** : non, je n'ai pas dit "en plus" ... La question se posera peut-être au budget 2025 ...
**M. Pilet** : ... est-ce que Guy peut finir sa question parce que je voudrais qu'il l'a finisse.
**M. Lorrain** : nous validons un Brigadier-Chef pour le départ à la retraite d'un agent. Là, nous allons parler de remplacer une agente qui demande à changer de service, nous devons la remplacer aussi. Et après, tu viens de dire que nous allons embaucher un Chef. Donc, ça va faire trois nouvelles personnes ...
**Le 1er Adjoint** : ... non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Pour aujourd'hui, nous vous proposons la création de ce poste pour remplacer l'agent qui part à la retraite. Point. Le restant, ce sera au prochain Conseil Municipal. Je n'ai pas dit que ce sera deux postes.
Donc, s'il n'y a pas d'autres remarques, je le mets aux voix.

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver la création du poste pour le service Police Municipale.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver la création du poste pour le service Sécurité Bâtiments.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |

## 7 - TRAVAUX DU SDEHG - MISE EN PLACE D'UNE CROSSE + LANTERNE AU 592 ROUTE DE LAMASQUÈRE *(délibération n° 2024-091)*

**M. Gauthier**, Conseiller délégué aux VRD : suite à la demande de la commune du 3 mai 2024, concernant la mise en place d'une crosse + lanterne au 592 route de Lamasquère, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'une crosse + lanterne LED identique aux modèles routiers LED++
- Un élagage préalable par la commune sera nécessaire à la réalisation des travaux
- Création d'une commande simplifiée avec une horloge astronomique programmée en extinction de 23h à 6h

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|---|
| • TVA (récupérée par le SDEHG) | 207 € |
| • Part SDEHG (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG) | 525 € |
| • Part restant à la charge de la commune (Estimation) | 583 € |
| **TOTAL** | **1 315 €** |

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.
Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet en question et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.

La note de présentation, le dossier du SDEHG et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
**Le 1er Adjoint** : il faut que nous nous engagions sur la participation financière et à faire l'élagage sur le secteur afin qu'ils puissent planter le poteau.
Est-ce qu'il y a des questions là-dessus. Cela a été vu par la commission VRD.
**M. Lorrain** : est-ce que nous avons chiffré l'élagage ?
**Le 1er Adjoint** : 1 000 €. En général, l'élagage coûte 1 000 €.
**M. Lorrain** : à ajouter au 583 €.
**Le 1er Adjoint** : oui.
**M. Pilet** : c'était la même question, mais posée différemment, savoir si l'élagage était fait en interne ou par un prestataire extérieur.
**M. Canillo**, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal" : par un prestataire extérieur.
**M. Pilet** : merci.
**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? *Aucune autre question n'est posée.*

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la mise en place d'une crosse + lanterne au 592 route de Lamasquère, et donc de s'engager sur la participation financière de la ville, ainsi que sur l'élagage du secteur.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | **Pour :** | 33 |
| | **Contre :** | 0 |
| | **Abstention :** | 0 |

## 8 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CHEMIN BÉNECH *(délibération n° 2024-092)*

**M. Gauthier** : une délibération a été adoptée le 8 février 2024 concernant la rénovation de l'éclairage public du chemin Bénech.
Or, le SDEHG nous sollicite pour modifier celle-ci afin de prendre en compte le nouveau montant des dépenses.
Le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- La fourniture et la pose de 37 ensembles solaires composés chacun d'un massif, d'un mât cylindro-conique de 6m-7m de haut équipé d'une lanterne LED d'une puissance individuelle d'environ 30W, d'une batterie et d'un panneau solaire.
- Le nombre et la puissance de chaque ensemble à implanter seront à confirmer par une étude d'éclairement.
- Les anciennes lanternes sur poteaux béton seront déposées

La zone projet s'étend sur le chemin Bénech, de la rue des Jonquilles jusqu'au chemin des Moundinats.
Compte-tenu des modalités d'intervention du SDEHG, la part restant à la charge de la commune, après subvention du Conseil Départemental, se calculerait comme suit :

| | |
|---|---|
| • Part SDEHG (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG) | 29 719 € |
| • Subvention du Conseil Départemental | 12 737 € |
| • Part restant à la charge de la commune sur les travaux : | 86 456 € |
| **TOTAL HT du projet** (marge de 10 % incluse) | **128 912 €** |

Participation complémentaire pour la commune :

| | |
|---|---|
| • Maître d'Œuvre : | 7 691 € |
| • TVA (non récupérable) : | 406 € |
| • Frais de gestion de l'emprunt : | 473 € |
| **TOTAL participation complémentaire** : | **8 570 €** |

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet et de s'engager sur la participation financière de la Ville pour ces travaux.
Le dossier du SDEHG, la note de présentation et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
**Le 1er Adjoint** : là, il convient de commenter un peu plus. Quand nous avons reçu cette demande de la part du SDEHG, nous avons cherché à comprendre la situation et à discuter avec son Directeur, puis avec son Président, parce qu'on nous fait valoir que le coût des travaux proposés diminue, mais la participation de la

commune augmente. Donc, où est l'erreur ? En fait, il faut savoir que la participation du SDEHG sur l'aide à l'éclairage public est calibrée pour les points lumineux classiques sur 1 800 €. Là, comme il s'agit de luminaires solaires, cela coûte plus cher que les 1 800 €. La différence entre ces 1 800 € et le coût de l'équipement est à 100 % à la charge de la commune. Cela n'avait pas été clairement dit au mois de février, au départ, et dans l'avant-projet sommaire. Mais, c'est la règle que le SDEHG applique. Il fait valoir le fait que, comme c'est de la production solaire, le coût de l'énergie sera économisé puisqu'il ne sera pas pris sur l'éclairage normal produit par chacun des pylônes. Et par ailleurs, il n'y aura pas besoin de câbler par en-dessous pour lier les poteaux. Cela est un premier élément.
Deuxième élément : par rapport à la différence avec la note de synthèse qui vous a été envoyée, il n'y a pas de frais de gestion de l'emprunt. Même si ce n'était que 473 €, c'est ce que le SDEHG prévoit de manière classique quand il envoie les projets de délibération aux communes. Après, cela dépend de la manière dont la commune va financer. Comme la commune de Fonsorbes financera par Fonds de Concours, et non pas par emprunt, ces 473 € n'apparaîtront pas.
Et puis, il y avait une présentation un peu différente de celle d'habitude, dans laquelle le SDEHG faisait apparaître sa participation, celle du Département et les 50 % pour la commune. Les 50 % du SDEHG, c'est en fait 35 % d'aide du SDEHG et 15 % de la subvention du Département. Mais il nous dit que c'est à nous de demander cette subvention au Département. Mais, ce dernier la verse directement au SDEHG de manière à ce que celui-ci ne nous fasse pas payer 65 %. Mais seulement sur les 50 %. Il ajoute "vous voyez, nous sommes soucieux de la trésorerie commune".
Donc, voilà les explications que nous souhaitions vous donner. J'ajoute que pour que ces travaux ne prennent pas de retard, il a quand même fallu intervenir directement cet été auprès du Président du SDEHG ...
**M. Gauthier** : ... et du Responsable comptable aussi, M. J. ...
**Le 1er Adjoint** : ... sinon il ne donne pas l'autorisation de lancer les travaux. Nous avons donc appelé M. SUAUD pour lui dire "nous avons des travaux qui sont faits sur ce chemin Bénech, la deuxième tranche de la voirie est terminée, il manque à faire les trottoirs, et pour faire les trottoirs, il faut que vous posiez au moins les socles et les massifs en béton sur lesquels vous mettrez les poteaux". Il a dit qu'il était d'accord.
Ce dossier a été vu aussi en commission. Est-ce qu'il y a des remarques ?
**M. Mailhé** : oui, deux points. J'ai compris un peu ce que tu as dit concernant la part du SDEHG, sauf qu'en fait il y a marqué 50 % du montant total HT des travaux ; nous en sommes loin des 50 % ...
**Le 1er Adjoint** : ... 50 % par rapport au 1 800 € par plot ...
**M. Mailhé** : ... je l'ai calculé, nous ne sommes même pas à ce chiffre-là. 1 800 € x 37 points lumineux ÷ 2, nous sommes à 33 000 €, et non pas à 29 000 €.
**Le 1er Adjoint** : 29 000 € + les 15 % du Département.
**M. Mailhé** : non, juste la part du SDEHG ...
**Le 1er Adjoint** : ... la part du SDEHG n'est pas de 50 %, mais de 35 % ...
**M. Mailhé** : ... c'est marqué en-dessous. Je ne fais que lire les documents. Donc, il nous doit 33 300 €, je l'ai calculé, au lieu de 29 719 €. Ou c'est une erreur, ou alors je n'ai pas compris le fonctionnement.
**M. Gauthier** : nous non plus.
**M. Mailhé** : 1 800 € x 37, cela fait, je viens de la calculer, 66 666 € ÷ 2 = 33 300 €. Donc, cela fait 4 000 € d'écart. Il faudra le leur faire remarquer. Ou alors, nous sommes au plafond du SDEHG déjà. Le plafond est 29 000 €. Si c'est cela, il va falloir, lors des prochaines réunions de nos représentants du SDEHG, leur dire qu'avec 29 000 € nous n'allons pas aller assez loin. Sinon, nous allons raquer chaque fois que nous allons rénover une rue, plus les cotisations que nous donnons au SDEHG, il ne faut pas l'oublier, parce que nous payons, nous payons cher.
Il y a aussi le fait que ce soit des batteries. Le solaire, c'est bien, c'est très bien, quand ça marche. Je suis confronté à ce problème-là tous les jours, la durée d'une batterie est de 2 ans. Quand nous voyons que le radar pédagogique, qui a simplement une batterie qui a fait ses 2 ans, est en panne, je pense que cela fait 3 ans qu'il ne marche plus, nous risquons de nous retrouver avec des problèmes sur les remplacements de batteries où nous n'aurons plus d'éclairage dans la rue. Dans ces conventions-là, et quand il nous envoie ses devis, j'aimerais qu'il mette des délais de réparation sur les batteries. Parce que sinon, dans 2 ans, nous n'aurons plus rien. La rue est dans le noir. Et là, est-ce que nous l'avons négocié ? Est-ce que nous en avons parlé avec eux ? Est-ce que nous connaissons les batteries ? Parce que ce sont des milliers de batteries qui seront achetées pour tout le département, je vous le dis. Le radar pédagogique, je ne sais pas si quelqu'un est capable de me dire s'il se souvient de l'avoir vu marcher tellement cela fait longtemps qu'il est arrêté. Parce que c'est exactement le même principe : un panneau solaire, on charge la batterie, et la nuit on restitue. C'est exactement, mais vraiment, le même principe, les mêmes batteries. Je travaille tous les jours dessus. Si nous n'avons pas la certitude que le SDEHG intervienne très rapidement sur le problème des batteries, surtout

que tout va démarrer en même temps, donc tout va arriver dans la même année, il faut être sûr qu'ils viennent les changer. Parce que dans 3 ans, dans le chemin Bénech nous serons dans le noir, ce ne sera plus de minuit ou de 23h00 à 6h00, ce sera de 7h00 à 7h00 en hiver.
**Le 1er Adjoint** : si tel est le cas, nous serons un certain nombre à hurler ...
**M. Mailhé** : ... ça va arriver. Personne ne s'en doute, mais ça va arriver ...
**Le 1er Adjoint** : ... la question de la garantie des batteries a été posée, ils ont réaffirmé que c'était 10 ans. Je ne sais pas s'ils ont donné un délai de réparation, mais ce sont eux qui interviennent pour les faire réparer. Après, au-delà du délai de garantie, ce sera à notre charge.
**M. Mailhé** : la garantie de 10 ans, c'est la garantie financière, oui. Mais la garantie de fonctionnement, c'est combien ? Ils nous garantissent un fonctionnement de 10 ans ? Je suis désolé, je n'y crois pas.
**Le 1er Adjoint** : j'ose espérer que ce ne sont pas les mêmes batteries que les tiennes.
**M. Mailhé** : tout TISSÉO utilise les batteries comme ça, donc je ne pense pas qu'ils vont aller chercher ailleurs. C'est un principe, c'est comme ça. Je le dis. Nous en reparlerons, peut-être que, nous, nous ne serons plus là dans 2 ans, mais voilà.
**Le 1er Adjoint** : mais ceux qui habitent le chemin Bénech, nous y serons encore dans 2 ans, j'espère.
**M. Mailhé** : non, en tant qu'Élus. Mais tu vas être ennuyé pour rentrer chez toi.
**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Ce débat sur les batteries, nous l'avions déjà eu.
**M. Pilet** : oui. C'est un peu embêtant parce que cela fait deux fois que nous revenons sur ce point-là en Conseil Municipal, que les éléments financiers ne sont pas clairs. Je pense que la remarque de Christophe est assez pertinente. Les documents que nous avons ne correspondent pas à la réalité. Donc, c'est quand même problématique pour voter sur quelque chose qui n'est visiblement pas correct, ou en tout cas, nous ne savons pas à quoi cela correspond. Il y avait déjà eu cette ambiguïté avec la subvention du Conseil Départemental tel que cela vient d'être expliqué. Il me semble que nous avons l'habitude de travailler avec le SDEHG, j'ai du mal à comprendre comment là il y a eu cette ambiguïté-là. C'est quand même un peu surprenant et un peu embêtant parce qu'en plus tous les travaux sont à l'arrêt. Donc, nous pouvions nous attendre à avoir quelque chose de clair qui nous soit présenté.
**M. Gauthier** : c'est la réfection des trottoirs qui est à l'arrêt.
**M. Pilet** : oui. Mais si j'ai bien compris, ils attendent aussi l'implantation des mâts pour pouvoir continuer ...
**Le 1er Adjoint** : ... non, pour ...
**M. Gauthier** : ... au moins les massifs.
**M. Pilet** : nous voulions faire une autre remarque ...
**Le 1er Adjoint** : ... après, c'est la période du mois d'août, c'est pour cela que l'entreprise est à l'arrêt. Sinon, elle continue à travailler sur la voirie.
**M. Pilet** : nous nous disions aussi, nous revenons là-dessus, d'en profiter pour voir les détecteurs de mouvements pour améliorer l'offre, avec un détecteur 1 sur 2, 1 sur 3, pour entendre aussi les gens qui ont besoin d'être sécurisés, tout en respectant la planète. Je pense que là aussi il y a des offres nouvelles, des possibilités nouvelles. Nous le redisons, c'est dommage que ce ne soit pas étudié.
Et enfin, nous voulions remercier les Élus qui sont intervenus pour remettre l'éclairage route de Tarbes, puisqu'après plusieurs mails et des réponses, je ne veux pas revenir sur les réponses que nous avons eues, nous avons vu que l'intervention de deux Élus de bonne volonté, je vais le dire comme ça, ont rétabli l'éclairage, et nous les remercions. Les gens qui empruntent de manière très matinale la route de Tarbes pour aller au travail à pied en sont très contents. Donc, nous vous transmettons aussi ce retour positif.
**Le 1er Adjoint** : des Élus sont encore intervenus ce matin parce qu'il y a eu un dysfonctionnement à Cantelauze, devant l'école, où c'est resté allumé toute la journée de manière indue.
**M. Pilet** : je pense que si dès la première fois, je ne veux pas rentrer dans le sujet, mais pour reprendre les mails que nous avons reçus et les réponses que nous avons eues, je pense qu'une réponse de dire "on s'en occupe, puis on va le régler", nous aurions tous été très contents. Nous trouvons cela dommageable, et c'est pour cela que nous insistons pour féliciter et remercier les deux, je crois que c'est deux Élus qui sont intervenus. Encore une fois, bravo.
**M. Mailhé** : tu es sûr des 1 800 € par candélabre ?
**Le 1er Adjoint** : oui.
**M. Mailhé** : parce que nous avons fait le calcul, c'est 1 600 €. Les trottoirs sont à l'arrêt ?
**Le 1er Adjoint/M. Gauthier** : oui.
**M. Mailhé** : est-ce que nous pouvons avoir l'information et le revoter, quitte à faire un point spécial, pour être sûr du coût, parce que je trouve que l'écart est quand même assez grand.
**Le 1er Adjoint** : 1 800 €, c'est le coût sur lequel ils calculent les 50 %.
**M. Mailhé** : oui.
**Le 1er Adjoint** : les 37 candélabres vont coûter plus cher que les 1 800 € ...

**M. Mailhé** : ... oui, je sais, je ne suis pas idiot ...
***Le 1er Adjoint et M. Mailhé** s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
**M. Mailhé** : ... je sais encore faire une multiplication et une division. 1 800 x 37 ÷ par 50 % comme il y a marqué, cela fait 33 300 €. Si nous prenons ce chiffre, que nous faisons la manipulation inverse, cela fait pour le candélabre une base de 1 600 € et non pas de 1 800 €. Donc, est-ce que tu es sûr des 1 800 € ? Parce que si c'est 1 600 €, c'est logique.
**Le 1er Adjoint** : c'est ce que m'a donné le Directeur du SDEHG. Cela dit, tu ne peux pas faire avec 50 %. Les 29 719 € correspondent à 35 % des 1 800 €, puisque ce sont les 12 737 € du Conseil Départemental qui font les 15 % restants. C'est ça la manipulation ... Si.
**M. Pilet** : regarde ce qu'il y a d'écrit.
**M. Mailhé** : il y a quand même écrit en-dessous de "part du SDEHG", "50 % du montant HT des travaux", je ne suis pas idiot, avec un plafond. Donc, ou nous sommes au plafond, ou il y a une erreur sur les candélabres.
**Le 1er Adjoint** : non, il y a une erreur sur les 50 % du montant HT des travaux ...
**M. Mailhé** : ... cette ligne n'a rien à faire là. Si cette ligne n'a rien à faire là, ...
***Le 1er Adjoint et M. Mailhé** s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
**M. Mailhé** : ... je suis d'accord, il n'y a pas d'erreur. Et nous allons le voter. Si cette ligne est réellement la part du SDEHG, ...
**Le 1er Adjoint** : ... non ...
**M. Mailhé** : ... je ne suis pas d'accord parce qu'il y a une erreur de 5 000 €.
**Le 1er Adjoint** : 50 %, c'est la part du SDEHG ...
**M. Mailhé** : ... il faut l'enlever cette ligne ...
**Le 1er Adjoint** : ... plus le Conseil Départemental ...
**M. Mailhé** : ... elle n'a rien à faire là ...
**Le 1er Adjoint** : ... nous l'enlevons.
**La Directrice Générale des Services** : oui, parce que nous avons eu une précision du SDEHG. Quand il y a une subvention du Conseil Départemental, le SDEHG subventionne à 35 %.
**M. Mailhé** : alors, on l'enlève ...
***Le 1er Adjoint et M. Mailhé** s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
**M. Mailhé** : ... si c'est ça, d'accord. Là, à l'heure actuelle, je suis désolé, cela ne veut rien dire. Ou alors c'est faux.
**Le 1er Adjoint** : nous enlevons la ligne.
**M. Pilet** : M. GAUTHIER, sur les mails que vous avez montrés en commission, de la réponse du SDEHG, qu'est-ce qu'ils indiquent ? Il me semble qu'ils parlaient de ça. Vous les avez les documents ?
**M. Gauthier** : je ne les ai pas là, mais je peux vous les transmettre.
**Le 1er Adjoint** : c'est le mail en réponse au Directeur financier ? ... Oui, c'est ce qu'ils disent :
*"Il est bien précisé dans notre règlement d'intervention que pour les projets éligibles à la participation du Conseil Départemental, les pourcentages appliqués sur les travaux subventionnés sont les suivants :*

- *CD 31 : 15 %*
- *SDEHG : 35 %*
- *Commune : 50 %*

*Ainsi, sur les 84 912 € HT subventionnés :*

- *CD 31 : 12 737 €*
- *SDEHG : 29 719 €*
- *Commune : 42 456 €"*

C'est à hauteur de 1 800 €. Puis, le reste, c'est 100 % pour la commune.
**M. Mailhé** : sur la note de synthèse, cela n'a rien à voir avec ce que tu viens de dire.
**Le 1er Adjoint** : je ne vois pas ce qui est différent. Hormis cette ligne, ...
***Le 1er Adjoint et M. Mailhé** s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
**M. Mailhé** : ... je pense que c'est une erreur. Nous n'allons pas recommencer. Je suis fatigué, mais en fait, j'ai l'impression ...
**Le 1er Adjoint** : ... le bilan de l'opération, c'est que nous allons payer 7 000 € de plus que ce qui était prévu.
S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires ...

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation de l'éclairage public du chemin Bénech, et donc de s'engager sur la participation financière de la ville.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 25 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet*) |

## 9 - TRAVAUX DU SDEHG - RÉNOVATION DE 962 POINTS LUMINEUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DIT "++" *(délibération n° 2024-093)*

**M. Gauthier** : le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover 962 points lumineux sur la Ville de Fonsorbes dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit "++".
Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 80 %. Ces nouveaux luminaires auront une puissance de 30 Watts.
Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %.
Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.
Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

| | AVANT RÉNOVATION | APRÈS RÉNOVATION |
|---|---|---|
| 12 contributions annuelles aux travaux | ----- | 47 851 €/an |
| Facture d'électricité | 72 751 €/an | 17 625 €/an |
| **TOTAL des DÉPENSES** | **72 751 €/an** | **65 476 €/an** |

Aussi, il vous est proposé d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la ville pour ces travaux.
La note de présentation, le dossier du SDEHG et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
C'est sur l'éclairage routier, pas sur les lotissements, sur les mâts de 7 mètres.
**Le 1er Adjoint** : le SDEHG nous propose donc de payer 47 851 €/an de forfait. Nous allons économiser sur la facture annuelle d'électricité de l'ordre de 7 000 €. C'est clair ?
**M. Baë** : tu as peut-être la réponse Jean : lorsque nous avons remplacé un certain nombre d'éclairages LED, nous nous sommes retrouvés avec des quartiers entiers éteints, suite à des disjonctions. Il est vrai qu'à l'époque je m'étais posé la question. Quand un éclairage LED s'allume, au moment de l'allumage il y a un appel de courant de plusieurs centaines de fois supérieures à sa consommation. C'est énorme pendant un laps de temps très court. Et c'est ce qui faisait disjoncter. Je ne sais pas comment le SDEHG a traité le sujet, mais est-ce qu'il a modifié les disjoncteurs pour les rendre un peu plus permissifs ou est-ce qu'il a changé les contrats pour augmenter la puissance ? Et dans ces cas-là, nous allons nous retrouver avec des contrats plus chers pour une consommation moindre.
**M. Gauthier** : je ne peux pas te répondre. Je pourrai te répondre une prochaine fois.
**M. Baë** : il serait intéressant de savoir comment il a réglé le problème sur les secteurs qui disjonctaient. Question à poser.
**Le 1er Adjoint** : est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur les LED ++ ?
**M. Pilet** : une précision par rapport à ce que vient de dire M. GAUTHIER. Cela concerne le routier, mais dans les lotissements aussi, et dans les rues aussi. Parce que nous avons vu le plan, c'est général. Nous sommes d'accord ?
**M. Gauthier** : oui.
**Le 1er Adjoint** : 900 et quelques points.
**M. Pilet** : pour être bien clair parce que je pensais ne pas avoir compris.
Bien-sûr, pas de souci, pas de problème. Mais nous réinsistons, et puis je crois que la remarque que vient de faire Jean-Philippe BAË nous conforte dans ce que nous allons demander, c'est toujours pareil, c'est de réfléchir à mettre des détecteurs de mouvements et le solaire, qui feraient faire pour le coup de sacrées économies et qui éviteraient ces choses-là. Et encore une fois, j'ai compris qu'il n'y avait pas eu d'étude, nous profitons de l'action du SDEHG, c'est une très bonne chose, mais je pense qu'il faut que nous avancions sur ces questions-là. Nous nous disons que, Mme la Maire, qui va aller au Congrès des Maires, pourra en revenir avec plein d'exemples et plein d'éléments que nous pourrons faire sur la commune.
**Le 1er Adjoint** : cette étude pourrait être menée en commission aussi, sur notamment le déclenchement à la demande.

**M. Gauthier** : oui, avec des cellules.
**Le 1er Adjoint** : sur le solaire, nous allons tomber dans le problème de batteries.
Nous le mettons aux voix.

Le 1er Adjoint propose au Conseil Municipal d'approuver les travaux du SDEHG portant sur la rénovation de 962 points lumineux dans le cadre du programme de rénovation d'éclairage public dit "++".

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 10 - SDEHG - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE 2023 *(délibération n° 2024-094)*

**Le 1er Adjoint** : le Rapport d'Activité de 2023 du SDEHG est à votre disposition auprès de la Directrice Générale des Services.
Ce document présente les compétences exercées par le Syndicat et les actions menées en 2023 en matière de transition énergétique et de développement des réseaux d'électricité et d'éclairage public.
Ce document est consultable sur le site internet www.sdehg.fr (dans la rubrique "communication/les rapports d'activité").
Aussi, il vous est demandé de valider cette mise à disposition et cette information.
La synthèse de ce rapport et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Est-ce qu'il y a de remarques ? *Aucune remarque n'est* formulée.

Le 1er Adjoint demande au Conseil Municipal de valider la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du SDEHG.

| VOTE | | |
|---|---|---|
| | Pour : | 33 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

## 11 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

**Le 1er Adjoint** :

- Décision Municipale du 03/07/24 (*n° DM 2024-05*) : Centre de Gestion de la Haute-Garonne - avenant à la convention de prestation de conseil en matière d'organisation des Ressources Humaines
  La Décision Municipale et l'étude de faisabilité étaient annexées à la convocation.
  Il s'agit d'un avenant pour permettre au CDG de nous apporter son aide au travers de quatre ateliers de formation programmés cet automne et jusqu'en décembre, à la suite du plan de prévention des risques psychosociaux et professionnels.

- Décision Municipale du 04/07/24 (*n° DM 2024-06*) : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de reconstruction des salles polyvalentes de Bidot - sélection des candidats.
  La Décision Municipale et le procès-verbal d'analyse des candidatures étaient annexés à la convocation.
  Nous vous avions aussi envoyé un mail pour vous informer des trois cabinets d'architectes, ou groupements d'entreprises, qui sont appelés à travailler sur cette opération de Bidot.

**M. Pilet** : excusez-moi, je voudrais revenir sur les informations que vous venez de donner, en particulier sur la première, sur la Décision Municipale relative à la convention de prestation du Centre de Gestion.
J'avais compris qu'il y en avait une. Là, cela veut dire que c'est un renouvellement ou que nous lui demandons autre chose. Et, dans ces cas-là, est-ce qu'il y a un coût supplémentaire ou pas ? Ou, est-ce que cela n'a pas de coût et ...
**Le 1er Adjoint** : ... si, il y a un coût. Nous lui demandons quelque chose en plus, puisque nous lui demandons quatre sessions d'ateliers collectifs de formation, qui auront donc lieu de septembre à décembre, c'est 4,5 jours. Nous lui avons aussi demandé une mission pour créer un baromètre social, ce sera entre mai et juin 2025 pour faire le bilan et suivre l'évolution du climat social. Le coût total des missions complémentaires s'élève à 4 340,00 €. C'est écrit dans la Décision Municipale.
**M. Pilet** : "baromètre social", qu'est-ce que c'est ?

**Le 1er Adjoint** : quand je l'aurai vu précisément, je vous le dirai. Le but du baromètre social est de mesurer l'évolution du climat social au sein de la collectivité. Je crois que c'est au travers d'un questionnaire, de l'analyse d'un certain nombre de réponses, c'est voir comment évolue chacun des axes qui ont fait l'objet d'un travail dans les mois passés sur tous ces aspects-là. Après, c'est avoir un outil pour suivre année après année l'évolution des choses ...

**M. Pilet** : ... c'est la précision que je voulais avoir : c'est un outil qui va être pour un coût ou qui va rester et pouvoir être utilisé les années suivantes ? ...

**Le 1er Adjoint** : ... oui. L'intérêt est que l'outil soit pérenne, que nous puissions nous en servir les années qui suivent. Là, il faut que nous puissions voir d'une année sur l'autre comment les choses évoluent.

## 12 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

**Le 1er Adjoint** : nous avons reçu deux questions orales du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" :

1. Nous avons plusieurs témoignages de vols, dégradations de voitures, personnes qui rentrent dans les jardins. Nos alertes et demandes de réunions de la commission sécurité tranquillité publique sont restées sans réponse. Nous ne doutons pas que, comme nous, vous êtes des plus préoccupés, et que vous ne restez pas inactifs : merci de nous dire vos actions.

   **M Franchina**, Conseiller délégué au secteur "tranquillité publique" : une réunion de la commission Tranquillité avait été envisagée au second trimestre. Mais, suite à un problème familial, notamment un décès dans la famille de la coordinatrice CLSPD, nous avons préféré reporter la commission au 25 septembre. D'ailleurs, une invitation Outlook a été envoyée le 8 juillet. Donc, cette date est connue depuis ce jour-là.

   Pour ce qui concerne l'aspect préventif, comme vous le savez, cette année nous sommes montés à 6 Policiers Municipaux sur la voie publique, ce qui nous a permis d'avoir 3 binômes, et qui nous a permis également de planifier des cessions de patrouilles sur la commune en dehors des horaires classiques pour renforcer la présence de la Police Municipale sur le créneau 16h00-22h00, ou 18h00-22h00.

   Comme l'a évoqué M. SÉVERAC, nous avons prévu des remplacements suite au départ d'un agent. Donc, l'objectif est de se retrouver à nouveau à 6 Agents de la Police Municipale qui font de la voie publique.

   Nous sommes bien évidemment à l'écoute de tous les retours que nous avons de la part des administrés, soit via les doléances, soit via le site Internet sur un certain nombre de faits qui se produisent dans la commune. Et par rapport à cela, nous demandons systématiquement à la Police Municipale de renforcer ses patrouilles sur les points chauds qui ont été identifiés par les différentes remontées que nous avons des administrés.

   Je peux déjà donner sommairement l'ordre du jour de la prochaine commission :

   - point sur la délinquance, puisque chaque début d'année nous faisons un bilan avec la Gendarmerie ; nous avons un certain nombre de données chiffrées, et nous avons fait une étude interne sur la base de l'open data du Ministère de l'Intérieur. Donc, ce sont des choses qui seront présentées lors de la prochaine commission.
   - bilan de la Maison du Point Écoute Jeunes et des Familles
   - point sur la participation citoyenne, puisque 2 quartiers y ont adhéré. Nous ferons un point par rapport aux retours que nous avons au niveau des quartiers.
   - projet de l'extension de la vidéoprotection, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé. A minima, nous souhaitons équiper le groupe scolaire du Trépadé d'un dispositif de vidéoprotection similaire à celui qui a été installé au niveau de Cantelauze, et mettre aussi des caméras sur la voie publique au niveau des points d'entrée et de sortie de la commune. Pour cela, nous allons faire appel à une personne qui nous fera l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, donc l'aide à la rédaction d'un cahier des charges, toutes les démarches administratives des demandes d'autorisations, etc, pour in fine choisir une société qui nous fera la réalisation, sachant que cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage fera tout le suivi de réalisation du projet.

   Je ne sais pas si vous avez des questions supplémentaires à poser.

   **M. Pilet** : oui, par rapport aux faits qui nous sont aussi remontés des habitants qui sont victimes de vols, d'intrusions. Qu'est-ce qu'il est fait ? Quelle réponse est apportée, outre celle de la Gendarmerie ? Quelles est la réponse qui est faite et apportée ?

**M Franchina** : dès lors où il y a un vol, il y a automatiquement un dépôt de plainte. Donc, l'affaire est instruite par la Gendarmerie parce que la Police Municipale n'a pas de pouvoirs judiciaires pour enquêter sur les faits qui se sont produits. La Police Municipale peut éventuellement compléter les investigations de la Gendarmerie en interrogeant le voisinage, en faisant remonter un certain nombre d'éléments qui sont à sa connaissance. Mais elle le fait très régulièrement dans la mesure où il y a une interaction forte entre elle et la Gendarmerie. Donc, en termes de préventif des cambriolages, à part les tournées que réalisent la Gendarmerie et la Police Municipale, nous n'avons franchement pas d'autres moyens d'assurer du préventif. Les cambriolages sont malheureusement des choses qui arrivent. Nous avons des chiffres qui sont, je dirais, relativement raisonnables, même si être cambriolé une seule fois dans sa vie est un viol de l'intimité, nous considérons donc que c'est pour chacun un évènement grave. Mais, nous avons toujours, et nous présenterons ces chiffres, des statistiques de délinquance sur Fonsorbes qui sont en deçà dans tous les périmètres des communes de même strate.
**M. Pilet** : nous n'allons pas rentrer sur les chiffres. Je pense que chaque fois je les ai amenés puisque nous allons régulièrement sur ce site pour les voir. Pour nous, ce qui nous inquiétait, je le redis, c'est l'évolution. Même si nous sommes en-dessous, l'évolution sur certains méfaits bien précis est en augmentation. C'est pour cela que depuis plusieurs mois, voire années, nous demandons qu'un travail soit fait autour des questions de sécurité et pour ...
**M. Franchina** : ... c'est un peu ce que j'ai essayé de vous présenter ...
**M. Pilet** : ... je ne vais pas y revenir, je pense que vous le savez aussi bien que moi, le nombre de mails que j'ai faits au nom de mon groupe, pour que nous travaillions ces questions-là. Nous vous avions amené les chiffres en montrant l'évolution sur les années, que c'était quand même inquiétant, et avant que ce ne soit trop grave, et avant que nous rattrapions les autres, que nous mettions des choses en place. J'entends qu'il y aura une commission au mois de septembre, nous verrons ce qui y sera traité. Nous verrons.
Là, je vous parle d'une réalité. Nous allons être précis : est-ce qu'il y a l'opération "tranquillité vacances" ? Est-ce que les patrouilles ...
**Le 1er Adjoint** : ... l'opération "tranquillité vacances" existe et est menée ...
**M. Pilet** : ... je vais finir ma question : nous avons l'impression qu'il y a eu une publicité moindre ; c'est vrai qu'avec le climat fin mai, juin, il y avait tellement de choses que c'est peut-être passé au travers. En tout cas, je crois que des gens ne sont pas encore au courant. Donc, est-ce que ce dispositif a fonctionné ? Est-ce qu'il y a eu des retours positifs ? Je crois que chaque année c'était plutôt bien. Donc là, où est-ce que cela en est ? Quand des gens viennent dire qu'il y a des intrusions dans leur jardin, quelle réponse on fait ? Est-ce qu'on essaye de comprendre ? Et c'est là que cela aurait été intéressant qu'il y ait des réunions, pour que nous essayions de comprendre qui sont ces personnes qui "s'amusent" à venir dans les jardins des gens et à tenter de rentrer dans les maisons, et de savoir à quoi ça correspond. Nous savons parfois que c'est 1, 2, 3 individus qui vont créer de l'insécurité et mettre en difficulté. C'est d'identifier et de travailler tout cela. J'aurais aimé entendre que tout cela était au travail, je ne l'entends pas. J'ai l'impression que vous n'êtes même pas ...
**M. Franchina** : ... nous ne vous avons pas attendu, M. PILET, pour faire ...
**M. Pilet** : ... dites, expliquez ...
**M. Franchina** : ... du préventif ...
**M. Pilet** : ... mais expliquez ...
**M. Franchina** : ... nous n'avons pas attendu vos mails pour faire toutes les actions nécessaires, je vous les ai décrites, et elles seront complétées lors de la commission. Au niveau de l'opération "tranquillité vacances", nous avons fait le même niveau de communication que celui de chaque année. Nous avons un certain nombre de particuliers, et de professionnels puisque nous avons l'OTE (Opération Tranquillité Entreprise) pour les professionnels au niveau de ces tournées. Donc, cela fait partie de la tâche de fond de la Police Municipale. Chaque jour, elle a des OTV (Opérations Tranquillité Vacances) à faire. Donc, elle a parfois les clés, parfois elle ne les a pas, elle fait le tour de la maison, elle fait son job. Et nous avons des retours très positifs de la part des administrés qui se sentent un petit peu réconfortés dans la mesure où leur maison est quand même vue à minima une fois par jour par la Police Municipale. Donc, nous avons quand même toutes ces tâches de fond ; vous semblez dire que nous ne faisons rien. Mais nous faisons des choses, nous pouvons les démontrer ...
**M. Pilet** : ... ce que je demande, c'est que vous nous les expliquiez concrètement.
**Le 1er Adjoint** : c'est ce qu'il est en train de faire.

**M. Pilet** : non, vous parlez de porter plainte, etc. Nous allons prendre un exemple sur le dispositif tranquillité, qui est un dispositif, c'est très bien, il fonctionne, c'est très bien. Nous savons que la population a tourné, il y a plein de nouveaux habitants ; est-ce que parmi ces nouveaux habitants, beaucoup s'en sont saisi par exemple ? Parce que cela voudrait dire qu'ils ne sont peut-être pas informés. Donc, est-ce que vous pouvez me dire, puisque visiblement vous faites des choses, si parmi tous les nouveaux habitants il y a un nombre important qui a sollicité ce dispositif ?
**M. Franchina** : bien évidemment, nous n'avons pas de statistiques détaillées sur "est-ce que nous avons des nouveaux habitants" et sur quel est le taux de demandes pour les OTV. Au mois de septembre aura lieu la journée de réception des nouveaux habitants, nous leur ferons faire le tour de la commune, etc ; à cette occasion nous en profitons pour dire qu'il y a un certain nombre de dispositifs, dont les OTV. Nous communiquons sur le site Internet, nous communiquons régulièrement sur le "Fonsorbais". Vous ne pouvez pas dire, M. PILET, que nous ne communiquons pas suffisamment par rapport aux dispositifs ...
**M. Pilet** : ... ce n'est pas cela. Je demande, je veux des réponses, nous voulons savoir ce qu'il se passe et ce qu'il se fait. Quand nous apprenons que des gens "s'amusent" à passer de jardin en jardin, à aller importuner des gens, en particulier des gens seuls, visiblement ce sont des informations qui remontent et qu'il n'y a rien qui se passe, je suis un peu surpris. Je me dis que ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible.
**M. Franchina** : très sincèrement, si vous avez le moyen ...
**M. Pilet** : ... quand j'apprends ...
**M. Franchina** : ... d'identifier avec certitude les gens qui éventuellement pénètrent dans un jardin, je suis preneur. Puisque pour les prendre sur le fait, il faut avoir des gens qui les voient, qui les identifient et qui acceptent de déposer plainte ...
**M. Pilet** : ... donc, vous êtes en train de me dire ...
**M. Franchina** : ... dès le moment où nous avons ce niveau d'informations, nous sommes en capacité d'agir. Dès le moment où nous n'avons pas ce niveau d'informations, nous ne sommes pas en capacité d'agir ...
**M. Pilet** : ... : vous êtes en train de me dire que ce niveau d'informations d'actes sur la commune ne remonte pas ; il faut faire en sorte qu'il puisse remonter.
**Le 1er Adjoint** : il y a effectivement des informations qui ne remontent pas suffisamment. Nous avons un contact quotidien avec la Gendarmerie, elle nous envoie des informations mensuellement sur, par exemple, le nombre de cambriolages ; en juillet, il n'y en a eu que deux. La question qui se pose est que, sans doute, certains ne sont pas allés porter plainte, pour qui le cambriolage n'a pas été retenu. Nous savons aussi que la délinquance change de forme un petit peu. Il y a eu des dégradations sur des véhicules, notamment au Trépadé début juillet, avec quelqu'un qui perçait les réservoirs avec une perceuse pour voler l'essence, ce qui, soit dit en passant, peut être dangereux parce que cela peut exploser à la figure. Il y a eu des dégradations au chemin Marial. La Police Municipale, quand elle le sait, fait le tour des habitants pour en savoir le plus possible, et elle alerte la Gendarmerie.
Dans le dispositif, il faut ajouter aussi qu'en interne nous avons créé une cellule de prévention et d'information qui se réunit toutes les 3 semaines, ou tous les mois, avec la Police Municipale, le Point Jeunes, le Directeur Général Adjoint des Services, pour justement faire le point sur les situations qui nécessitent des suivis sur les volets dégradations, incivilités, situations familiales, prévention. Après, il y a des situations que nous connaissons aussi, qui ne font pas l'objet forcément de déclaration de comportement à la Gendarmerie, quoique. Ce sont des individus qui ont des comportements bizarres au cours de l'été, et qui font l'objet de suivis et d'investigations. Il y en a un qui a été convoqué à la Gendarmerie la semaine dernière. Un autre, ce n'était pas vraiment de l'incivilité, cherchait un toit ou autre, nous avons pu l'aider à aller vers un camping et lui donner des moyens de subsistance. Donc, cette cellule fait quand même une animation et un suivi des questions et des dossiers au-delà de la seule Police Municipale.
Effectivement, la situation est préoccupante parce que nous sommes une ville importante, et donc il y a de plus en plus de gens aussi qui, à la fois arrivent, mais qui se renouvellent dans la population. Nous en sommes préoccupés. Je pense qu'effectivement la commission travaille, pas que sur les chiffres, mais pour interroger nos dispositifs, quels sont les dispositifs que nous pouvons améliorer pour avoir encore plus d'attention. Parce qu'effectivement, la sécurité n'est pas à prendre à la légère.
Chaque fois qu'un cambriolage est identifié, nous prenons l'attache de la victime pour lui dire, évidemment, que nous compatissons et comprenons, chaque cambriolage est un cambriolage de trop, c'est traumatisant, mais pour aussi avoir plus de renseignements sur comment les choses se

sont passées, à quel moment, qu'est-ce qui a été dérobé. Mme la Maire y attache une grande importance. Souvent, c'est elle qui les appelle directement justement pour avoir ce suivi.
Je pense que la commission a du travail, il faudra effectivement qu'elle se réunisse peut-être un plus souvent qu'une fois par an, et qu'elle travaille sur ces questions.
Mme VALENTI, vous vouliez ajouter ...
**M. Pilet** : ... excusez-moi, je veux juste finir.
**Le 1er Adjoint** : Mme VALENTI a demandé la parole aussi.
**M. Pilet** : oui, mais ...
**Mme Valenti**, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : je partage votre préoccupation, je voulais juste savoir à quoi vous pensez en fait quand vous dites "qu'est-ce que vous allez faire pour les gens, dans les jardins" ? A quoi vous pensez ? concrètement, qu'est-ce que vous proposez comme actions puisqu'au fond j'entends que c'est un souci. C'est un souci, mais nous allons dire quand même que Fonsorbes est préservée. Si vous prenez par exemple Tournefeuille, où c'est une catastrophe, c'est juste pour quantifier, Tournefeuille, c'est 4 à 5 cambriolages par jour, y compris sur les boutiques. Mais, à quoi vous pensez du coup ? Qu'est-ce que vous aimeriez ?
**M. Pilet** : j'aimerais faire beaucoup de choses de plus. C'est pour ... non, nous ne jouons pas là. Cela fait je ne sais pas combien de temps que je demande que la commission sécurité se réunisse et que nous puissions nous mettre au travail. Donc, je ne vais pas le faire là, alors que cela fait 2 ans que j'attends que nous nous retrouvions autour d'une table et que nous travaillions, d'accord ? ...
**Mme Valenti** : ... vous réagissez ...
**M. Pilet** : ... non, attendez, excusez-moi ...
**Le 1er Adjoint** : ... ne faites pas ...
**M. Pilet** : ... c'est trop facile ...
**Mme Valenti** : ... non, ce n'est pas facile ...
**M. Pilet** : ...c'est trop facile ce principe-là ...
**Mme Valenti** : ... non, attendez, M. PILET,
**M. Pilet** : ... on se "casse les pieds" à demander des choses, à avoir des réponses, nous n'en avons aucune, et après, on vient nous dire "et vous, qu'est-ce vous dites-là ?". Si vous m'aviez reçu il y a 2 ans, nous aurions eu des choses ...
**Mme Valenti** : ... je voulais juste vous parler à l'instant, à juste titre ... non, ne vous offusquez pas comme ça, soyons constructifs ...
**Le 1er Adjoint** : ... M. PILET, la réunion est plantée, et effectivement, c'est un travail de commission ...
**Mme Valenti** : ... nous sommes d'accord, mais c'est juste à propos des gens qui entrent dans les jardins : qu'est-ce que vous voulez .... personnellement, si quelqu'un entre dans le jardin de mon voisin, j'appelle la Police. Mais, il faut que je le voie. Qu'est-ce que vous voulez que nous fassions ...
**M. Pilet** : ... nous en parlerons du coup à la commission.
**Mme Valenti** : volontiers.
**M. Pilet** : non, non, trop facile votre façon de faire ...
**Le 1er Adjoint** : ... nous en parlerons à la commission ...
**M. Pilet** : ... non, mais ...
**Le 1er Adjoint** : ... c'était une question orale, c'est bien, nous y avons répondu ...
**M. Pilet** : ... excusez-moi, ce principe-là est récurrent, et je reprends ce qu'a dit Christophe MAILHÉ tout à l'heure : "à quoi on sert ?". On n'arrête pas d'alerter, de demander des réunions, de dire que nous aimerions travailler, que nous voudrions faire des choses, nous n'avons pas les réponses, et puis tout d'un coup, on vient nous dire comme ça "et vous, qu'est-ce que vous feriez ?". Non ...
**Le 1er Adjoint** : ... M. PILET, ce qui est récurrent aussi, c'est que des questions orales sont posées, auxquelles des réponses sont données, et elles se transforment systématiquement en débat, ce qui n'est pas le statut des questions orales.
**M. Pilet** : en plus, j'allais reprendre la parole pour vous remercier ...
**Le 1er Adjoint** : ... c'est gentil ...
**M. Pilet** : ... parce que vous avez amené des réponses précises. Si elles avaient été données avec des choses qui se font, et qu'au moins nous pouvons voir, et puis du coup nous pouvons nous y projeter autour, et que s'il y avait eu une réponse comme ça, précise avec des choses, que nous aurions dû avoir dans une commission, nous n'en serions pas là.
**Le 1er Adjoint** : sans doute. J'aimerais vous donner la réponse à la deuxième question. M. CANILLO va le faire.

1. Nous relayons des demandes d'administrés qui souhaitent un entretien du parvis de la Mairie pour les mariages, comme cela se faisait ou s'est fait dans le passé.

**M. Canillo** : cela m'ennuie un petit peu parce que nous faisons tous les mariages à la Mairie. Personnellement, à part une fois où c'était financier, c'était de ma faute, je n'avais pas signé les rapports, je n'ai jamais eu de retour négatif sur le parvis de la Mairie. Je vais interroger mes collègues pour le leur demander, parce qu'en général nous réceptionnons devant la Mairie. Peut-être que c'est arrivé, mais nous n'avons jamais eu de retour là-dessus, en sachant que sur le centre-ville, nous avons quand même fait beaucoup d'efforts. Je suis sûr que si nous sortons, nous ne voyons pas un papier. Nous avons mis les moyens. Après, il suffit qu'une personne passe juste avant, je ne m'engagerais pas là-dessus, ...
**Le 1er Adjoint** : ... les services nettoient tous les jeudis ...
**M. Pilet** : ... ce ne sont pas que les papiers. C'est bien, vous l'avez dit, à un moment donné il était clair qu'il y avait un effort, et je crois que tout le monde était content, c'était parfait. Là, vu les retours que nous avons eus, nous avons été sollicités parce que lors de mariages, visuellement il y avait des saletés. Mais là, si vous sortez, je comprends tout à fait, nous voyons qu'il n'y a pas eu de coup de balai, il n'y a pas eu ...
**Le 1er Adjoint** : ... ils y passent tous les jeudis ... Si le vendredi c'est dégradé pour les mariages, qui sont souvent le samedi ... mais c'est fait.
**M. Pilet** : je dis bien que nous nous faisons écho d'administrés. Et je redis qu'effectivement, pendant un temps c'était nickel ; donc nous nous demandons si c'est à cause de l'été, je ne sais pas. Nous relayons la question, les administrés entendront la réponse. Point.

**M. Lorrain** : je voulais revenir à ce que tu as dit tout à l'heure sur les cambriolages. Fin mai, il y a eu, dans mon quartier, deux cambriolages avec effraction. Pour que les assurances fonctionnent, il faut une plainte auprès de la Gendarmerie, nous sommes bien d'accord, tout a fonctionné. Mais il n'y a pas eu de coup de fil de Mme la Maire.
**Le 1er Adjoint** : je vérifierai, mais cela m'étonne. Nous n'appelons que ceux pour lesquels on nous donne les coordonnées. Nous vérifierons sur le mois de mai si tes deux voisins sont dans la liste et s'ils ont été appelés ou pas.

**M. Pilet** : dans les "informations diverses", nous aurions aimé que vous nous fassiez part de l'évènement qu'il y a sur la commune avec une équipe de footballeuses professionnelles qui utilisent les installations, qui est là, si j'ai bien compris, depuis lundi ou mardi.
**M. Canillo** : non, il n'y en a pas, cela a été annulé.
**Le 1er Adjoint** : parce qu'elles ont trouvé que le terrain ne leur convenait pas ...
**M. Canillo** : ... c'est-à-dire qu'elles ont demandé quand même beaucoup de choses, à savoir qu'il fallait arroser avant qu'elles n'arrivent, arroser presque pendant qu'elles jouent. Nous avons donc essayé de nous adapter, elles sont venues contrôler, voir le terrain ; elles ont trouvé que le terrain était un petit peu bosselé. Elles sont donc parties à Cornebarrieu, et nous étions tous contents, parce qu'elles ne voulaient pas utiliser le terrain synthétique, ce qui est dommage. Ces jeunes-filles jouent sur des terrains de style stadium. Et bien sûr, quand elles sont arrivées à Fonsorbes, ce n'est pas un stadium.
**Le 1er Adjoint** : ce sont des joueuses professionnelles.
**M. Canillo** : ce sont des professionnelles ...
**M. Pilet** : ... c'est bien pour cela que ...
**M. Canillo** : ... elles ont demandé des installations. Tout ce qui gravitait autour était pas mal. C'est vrai, quand on le voit, il est très joli. Mais quand on est près, effectivement ce n'est pas un stadium. La pelouse n'est pas refaite tous les deux ans.
**M. Pilet** : oui, je suppose que toutes les équipes professionnelles, avant de venir, envoient ...
**Le 1er Adjoint** : ... là, cela n'a pas été le cas ...
**M. Pilet** : ... un cahier des charges ...
**M. Canillo** : ... elles ont été ennuyées, parce que j'ai vu qu'elles étaient là avant-hier, alors que cela a pratiquement commencé. Donc, elles ont dû en visiter pas mal. Et puis, personne n'a demandé à participer non plus.
**M. Pilet** : pardon ?
**M. Canillo** : c'est-à-dire que ces personnes demandent, mais ne demandent pas combien cela coûte. Pour nous c'était intéressant parce que nous disions que cela faisait ressortir Fonsorbes, qui est

quand même connue dans la région au niveau du football, nous avons donc adhéré. Mais, le terrain ne correspondait pas à la finesse qu'elles demandaient.

## 13 – INFORMATIONS DIVERSES

**Le 1er Adjoint** : deux informations diverses à vous donner de manière officielle :

1. **Révision du Plan de Servitudes Aéronautiques**

Un arrêté préfectoral a été pris pour l'ouverture de l'enquête portant sur la révision du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Toulouse Francazal sur 37 commune de la Haute-Garonne et 1 commune du Gers.
Cette enquête publique est ouverte du lundi 16 septembre au vendredi 4 octobre 2024, à 17h00.
Les documents seront consultables dans les 38 Mairies, dont Fonsorbes. Vous pourrez y faire les remarques nécessaires.
**M. Pilet** : excusez-moi. Vous y avez déjà eu accès, vous, ou pas du tout, au niveau de la municipalité ?
**Le 1er Adjoint** : à cette enquête ?
**M. Pilet** : oui.
**Le 1er Adjoint** : nous n'avons pas les documents, elle n'est pas encore ouverte. C'est le 16 septembre.
**M. Pilet** : parce qu'à un moment donné, comme il était question qu'ils dévient un passage de couloir aérien sur la commune ...
**Le 1er Adjoint** : ... non, je n'ai pas vu le dossier ...
**M. Pilet** : ... cela avait été retoqué justement par une association de Plaisance et de Tournefeuille.
**Le 1er Adjoint** : c'est celui de Francazal, pas celui de Blagnac.
**M. Pilet** : ah, c'est Francazal, d'accord.
**Le 1er Adjoint** : nous n'avons pas encore le dossier, mais il y a cet arrêté Préfectoral qui le mentionne.

2. **Déclassement de la parcelle cadastrée CC n° 307**

Il s'agit de l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement de la parcelle CC 307 du domaine public, à savoir le chemin piétonnier du secteur de Cantelauze.
L'enquête publique sera ouverte du 5 au 20 septembre 2024, aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie de Fonsorbes, de 8h30 à 12h00 / de 13h30 à 18h00, du lundi au jeudi, et de 8h30 à 12h00 / de 13h30 à 17h00 le vendredi.
Le Commissaire enquêteur recevra en Mairie le lundi 16 septembre de 13h00 à 16h00.

**Prochaine séance du Conseil Municipal**

Je vous rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 octobre.

Je vous remercie de votre présence et pour votre participation.
Bonne soirée à tous. A bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le 1er Adjoint au Maire
SÉVERAC Philippe

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck